

Province de Québec
Municipalité de Barraute
Comté d'Abitibi

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la susdite Municipalité, tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Barraute, en date du 02 novembre 2020, à 19 h. Sont présents à cette assemblée, les conseillers municipaux: Messieurs Marc Hardy et Dave Bourque et Mesdames Sylvie Goyette et Manon Plante (à compter de 19 h 32). Formant quorum en la présence et sous la présidence de M. Yvan Roy, maire. Le directeur général, M. Alain Therrien et Mme Sylvie Trudel, secrétaire à la direction générale, sont aussi présents à la séance.

Les membres du conseil présents formant quorum à 19 h 12, le maire déclare la séance ouverte.

2020-1102-201

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Dave Bourque, secondé par Mme Sylvie Goyette et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit et est par la présente adopté:

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 05-10-2020 et du 20-10-2020
4. Adoption des comptes Municipalité de Barraute
5. Correspondance
6. Première période de questions
7. Travaux municipaux
 - 7.1. Calendrier des travaux
 - 7.2. Suivi
 - 7.2.1. Commission de la toponymie
 - 7.2.2. Travaux prolongement égout secteur Mont-Vidéo
 - 7.2.3. Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable
 - 7.2.4. Programme d'aide à la voirie locale
 - 7.2.5. Accident de travail
 - 7.2.6. Sommes payables pour les services de la Sûreté du Québec
 - 7.2.7. Nouvelle gouvernance CSSH
 - 7.2.8. Mesures d'urgence
 - 7.3. Autre information
8. Suivi des dossiers des conseillers
9. Demandes de dérogation
 - 9.1. M. Serge Lebreux
10. Cautionnement Foire du camionneur
11. Utilisation et conformité des lieux – Foire du camionneur
12. Utilisation et conformité des lieux – Comité des événements
13. Avis de motion – Règlement de taxation 2021
14. Renouvellement règlement d'emprunt # 132
15. Renouvellement du contrat d'assurance collective
16. Déneigement
 - 16.1. Demande du Mont-Vidéo
 - 16.2. Avenues et rues supplémentaires
 - 16.3. Trottoir école NDSC
17. Frais ligne électrique – Avenue des Riverains
18. Dates de rencontre – Conseil municipal
19. Aréna – Répartiteur de charges en électricité
20. Programmation TECQ 1923
21. États financiers au 30 septembre 2020
22. Informations diverses
 - 22.1. Aides financières Corporation du Mont-Vidéo
 - 22.2. Rôle d'évaluation 2021-2022-2023
23. Deuxième période de questions
24. Levée de l'assemblée

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 OCTOBRE 2020 ET DU 20 OCTOBRE 2020

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par M. Dave Bourque et unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 20 octobre 2020 soit et est par la présente adopté. L'adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 05 octobre 2020 est reportée à une prochaine assemblée.

ADOPTION DES COMPTES MUNICIPALITÉ DE BARRAUTE

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par M. Dave Bourque et unanimement résolu que les comptes suivants, soient et sont par la présente adoptés et le paiement autorisé :

Comptes payés au 31 octobre 2020

1. Salaire net des employés et élus municipaux	50 010.34 \$
2. Grenier, Érik - Bottes de travail.....	144.79 \$
3. Roy, Yvan - Frais de déplacement.....	269.55 \$
4. Tremblay, Laurence - Frais de déplacement.....	100.00 \$
5. Ministère du travail - Programme de qualification eaux usées.....	117.00 \$
6. SSQ Groupe financier - Relevé prime d'assurance.....	2 942.80 \$
7. Revenu Québec - Remise du mois d'août	19 892.39 \$
8. Agence du revenu du Canada - Remise du mois d'août.....	5 015.24 \$
9. Tremblay, Jean-Claude - Achats plants serre	114.98 \$
10. Auger, Michel - Location de tracteur	820.00 \$
11. Chayer, Sébastien - Bottes de travail.....	109.22 \$
12. H2lab - Analyse d'eau potable	764.71 \$
13. Canadien National - Entretien passage à niveau, traverse aqueduc.....	649.49 \$
14. Intermarché Barraute - Serv. incendie, divers	107.95 \$
15. Intermarché Barraute - Serre, divers, écocentre	157.32 \$
16. Ministre des Finances - Services Sûreté du Québec.....	52 908.00 \$
17. Cimco réfrigération - Réfrigération - Aréna.....	298.02 \$
18. SNC Lavalin Stavibel - Honoraires professionnels	2 776.65 \$
19. Beaulieu construction - Installer caniveau et séparateur d'huile.....	24 345.96 \$
20. Buro Plus Gyva - Imprimante, fourniture de bureau garage.....	800.76 \$
21. Toromont CAT - Entretien rétrocaveuse	64.62 \$
22. Harnois énergie - Carburant diesel	4 424.49 \$
23. Gestion loca-bail - Photocopieur, archives numérisées	202.38 \$
24. Lamoureux DL & Ass. - Travaux garage municipal	1 682.77 \$
25. Lumen - Entretien poste d'aqueduc	400.97 \$
26. Centre du camion Mabo - Entretien camion.....	207.74 \$
27. Pyromont - Inspection	759.42 \$
28. Construction S.R.B. - Sciage de trottoir	1 358.29 \$
29. Bigué & Bigué, avocats - Honoraires professionnels	40.25 \$
30. Télédistribution Amos - Location système téléphonique	247.01 \$
31. Telus - Services mobiles véhicules.....	410.63 \$
32. Transport A.C.C. - Location chargeur Volvo	574.88 \$
33. UAP - Entretien camion	713.58 \$
34. Info Page - Frais de communication.....	95.37 \$
35. Télédistribution Amos - Service internet.....	143.60 \$
36. Les Entreprises Hardy - Essence	216.87 \$
37. Ferme Plamondon & Fils - Location pelle, temps homme	247.20 \$
38. Groupe Lexis Media - Publicité.....	97.73 \$
39. Ville d'Amos - Utilisation lieu d'enfouissement	8 061.07 \$
40. Autobus Maheux - Frais de messagerie.....	17.25 \$
41. Dicom Express - Frais de messagerie.....	50.33 \$
42. Les Entreprises Hardy - Essence, pneu, pièces.....	1 506.26 \$
43. Excavation Égide Bédard - Location rétrocaveuse.....	70.00 \$
44. FQM - Formation lotissement et avis de motion.....	350.50 \$
45. Centre du camion Mabo - Entretien camion.....	1 200.12 \$
46. Mécanique Gélinas - Essence, huile	852.32 \$
47. Pages jaunes - Communications	55.13 \$
48. Propane Élite - Propane	255.28 \$
49. SNC Lavalin Stavibel - Honoraires professionnels	3 227.09 \$
50. Excavation Val-d'Or - Concassage MG-20, 8000 tonnes.....	58 407.30 \$

51. Visa Desjardins - Achats bois parc de la Foire.....	262.36 \$
52. Zip lignes - Numéro civique.....	22.94 \$
53. Centre de services partagés - Normes d'ouvrages routiers	101.35 \$
54. Bell mobilité - Frais de cellulaires.....	997.70 \$
55. Centre de rénovation Barraute - Achat garage, serre, parc, aréna	3 266.39 \$
56. Groupe conseil Novo SST - Ajustement	5.19 \$
57. Kenworth Val-d'Or - Entretien camion, crédit	44.48 \$
58. MRC Vallée-de-l'Or - Recyclage	1 329.25 \$
59. SNC Lavalin Stavibel - Honoraires professionnels.....	569.13 \$
60. SNC Lavalin Stavibel – Hon. professionnels, TECQ 19-23, Mont-Vidéo	34 604.61 \$
61. Englobe corp. - Honoraires professionnels TECQ 19-23.....	19 707.29 \$
62. Les Entreprises Hardy - Essence	109.00 \$
63. Lumen - Achat garage	84.03 \$
64. Revenu Québec - TPS à payer	2 632.96 \$
65. Intermarché - Divers, entretien.....	84.53 \$
66. Usinage Lacroix - Location sky jak, entretien camion	559.38 \$
67. Francine Larose - Temps serre	700.00 \$
68. Roy, Yvan - Frais de déplacement.....	125.00 \$
69. Intermarché - Divers, marché public, serv. incendie	65.21 \$
70. Transport A.C.C. - Chargement gravier	114.98 \$
71. Tremblay, Laurence - Frais de déplacement.....	125.00 \$
72. Revenu Québec - TPS à payer	3 141.14 \$
73. Corporation du Mont-Vidéo - Publicité super chaise	431.16 \$
74. Salon Émeraude - Certificat cadeau	20.00 \$
75. Sanigear - Balance.....	14.37 \$
TOTAL	317 403.07 \$

Monsieur Alain Therrien, dir. général | sec. trésorier, informe les conseillers que les déductions à la source de la municipalité sont payées et à jour auprès des deux paliers gouvernementaux.

CORRESPONDANCE

CNESST – Décision d’admissibilité

La CNESST a accepté la réclamation du travailleur pour l’accident survenu le 14 septembre 2020 au garage municipal.

Bureau de Sébastien Lemire, député – Plan de relance du Bloc-Québécois

Le Bloc québécois a adressé quelques demandes au gouvernement fédéral dans leur plan de relance suite aux enjeux face à la crise sanitaire :

- Revoir le fonctionnement du programme de taxes sur l’essence, notamment pour permettre le report de sommes non utilisées en raison de retards dans le domaine de la construction et abolir les conditions imposées à Québec et aux municipalités;
- Transférer intégralement et sans condition au Québec les 100 milliards sur 10 ans pour aider à combler le déficit des infrastructures, ainsi que pour venir en aide aux municipalités aux prises avec un endettement;
- Exiger d’Ottawa qu’il s’engage à contribuer sa part sans condition à la réfection de la Route 117, reconnue comme Transcanadienne et commerciale afin d’y réduire le nombre d’accidents.
- D’autres demandes ont également été transmises avec la connectivité, les premières nations, les aéroports, l’agriculture, la foresterie, etc.

AFAT – Offre de perfectionnement

Offre de formation en sciences de la nature en webdiffusion le 20 novembre 2020 et le 12 mars 2021. Le thème de la formation est : « Incursion dans l’univers forestier ». L’inscription est obligatoire et s’effectue en ligne au AFAT.qc.ca.

Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue – Avis de convocation annuelle

L’assemblée annuelle de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue se déroulera le jeudi 29 octobre 2020 par visioconférence.

SIRCO – Services d’enquête et de sécurité

Offre de service pour la surveillance et la protection d’installations et lieux publics.

FQM – Renouvellement de l'adhésion 2021

L'avis de cotisation 2021 a été acheminé à la MRC ainsi qu'un dépliant des services et avantages offerts par la FQM.

Centre de ressources et promotions du Québec – Club des petits déjeuners

Transmission d'affiches concernant le projet du Club des Petits déjeuners.

Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue – Rapport annuel 2019-2020

Transmission d'un résumé du rapport annuel 2019-2020 de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen s'informe sur le résultat des états financiers des cinq dernières années. Les membres du conseil mentionnent que les informations sont disponibles et publiques sur le site internet du Ministère des Affaires municipales, les états financiers de chaque municipalité y sont disponibles. Les informations demandées seront transmises par le directeur général par écrit, des éléments sont à prendre en considération tel qu'il a été présenté par le M. Daniel Tétreault, comptable agréé.

TRAVAUX MUNICIPAUX ET ADMINISTRATIFS

CALENDRIER DES TRAVAUX

Le calendrier des travaux a été remis aux membres du conseil par le directeur des travaux publics lors du caucus.

SUIVI

COMMISSION DE LA TOPONYMIE

Les informations des nouvelles rues et avenues ont été acheminées à la Commission de la toponymie afin d'officialiser le nom des nouvelles rues, avenues suivantes : Place Lebel, avenue des Riverains et chemin du Lithium sur le territoire de la Municipalité de Barraute.

TRAVAUX PROLONGEMENT EGOUT SECTEUR MONT-VIDEO

Les travaux sont presque terminés, quelques tests sont à effectuer. Lors du caucus, une évaluation des coûts a été remise par le directeur des travaux publics. Celle-ci comportait certaines anomalies, M. Therrien remet aux membres du conseil les coûts réels et budget détaillé du projet qui seront facturés aux résidents concernés. Des éclaircissements sont également apportés par le directeur général au sujet des plans des conduites d'égout.

PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE

La demande d'aide financière ainsi que la bonification de l'aide financière pour la révision de la délimitation des aires de protection de sites de prélèvement s'alimentant en eau souterraine a été acceptée. La réalisation des travaux est en cours et des recommandations seront émises suite à cette révision.

PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE

Une aide financière de 206 903 \$ a été accordée à la municipalité pour le programme d'aide à la voirie local, volet entretien des routes locales.

ACCIDENT DE TRAVAIL

Le sujet a été abordé à la correspondance concernant l'acceptation de réclamation du travailleur par la CNESST.

SOMMES PAYABLES POUR LES SERVICES DE LA SURETE DU QUEBEC

La facturation a été envoyée par le Ministère de la Sécurité publique concernant la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec. La facture s'élève à 112 939 \$. Les membres du conseil demandent à ce qu'un compte rendu des services et présences sur le territoire de Barraute leur soit transmis, M. Therrien procédera à la demande auprès du responsable à la SQ.

NOUVELLE GOUVERNANCE CSSH

Le nouveau conseil d'administration a été complété le 13 octobre 2020, Mme Ruth Mirabelle Essangui de Barraute siégera au titre de représentante parent, M. Éric Bourque de Barraute siégera au titre de représentant communautaire issu du milieu communautaire et M. Alain Therrien de Barraute siégera au titre de représentant communautaire issu du milieu municipal.

MESURES D'URGENCE

Le plan de mesures d'urgence a été appliqué lors de l'interruption du service d'électricité qui a eu lieu du 1^{er} novembre au 2 novembre. Des vérifications ont été effectuées par le directeur général et le directeur du service incendie pour cibler les endroits plus vulnérables, entre autres, ils se sont assurés que le Pavillon d'hébergement ait suffisamment de propane pour répondre aux besoins de ses bénéficiaires. De plus, des appels ont été effectués auprès d'Hydro Québec, tel qu'inscrit au plan de mesures d'urgence afin de s'assurer d'une priorité pour les travaux d'urgence. Des équipes des Laurentides et Montréal ont été mobilisées pour rétablir le service en électricité.

Des questionnements sont apportés par les membres du conseil concernant la fermeture du CLSC lors de cette journée alors que les services offerts par le CLSC font partie des services essentiels. Des vérifications seront apportées à ce niveau.

Aussi, le Centre de service scolaire Harricana a été contacté puisque les deux écoles de la Municipalité étaient aussi en rupture d'électricité. Le transport scolaire avait débuté, les jeunes ont donc été retournés à la maison.

AUTRE INFORMATION

Aucune autre information n'est ajoutée.

SUIVI DES DOSSIERS DES CONSEILLERS

Mme Sylvie Goyette

Comité consultatif d'urbanisme : Une rencontre des membres du comité consultatif a eu lieu. Une demande de dérogation a été analysée et les recommandations sont émises au conseil. De plus, diverses plaintes ont été reçues concernant les roulottes de camping au lac Fiedmont, le comité ne peut intervenir dans ce dossier, la réglementation doit être appliquée par le service d'inspection municipale. Des vérifications ont été également demandées concernant les avis publics affichés lors des demandes de dérogation. Les avis publics ont le même modèle depuis plusieurs années à la municipalité, soit d'inscrire le nom du propriétaire et le cadastre de la propriété. On constate que depuis la réforme cadastrale, il est plus difficile de situer l'endroit donc la suggestion d'ajouter l'adresse civique a été retenue pour bonifier l'avis public lors d'une demande de dérogation et permettre aux citoyens de mieux cibler l'endroit concerné.

M. Marc Hardy

Comité DEL : Une rencontre a eu lieu avec le comité des Jeux d'eau pour peaufiner le projet d'installation de nouveaux jeux secs au parc de la Foire. Une évaluation des jeux existants a été réalisée par Sport et Loisir Abitibi-Témiscamingue et ceux-ci ont transmis leurs recommandations aux membres du comité DEL. Le comité DEL en collaboration avec l'agent de développement économique local ont obtenu une aide financière de 37 500 \$ pour le projet et le comité des Jeux d'eau a amassé une somme de 30 000 \$. L'achat de nouveaux équipements sera effectué en novembre 2020 et les travaux seront réalisés en régie par l'équipe des travaux publics à l'été 2021.

Les membres du comité DEL ont procédé au transfert de la Corporation économique de Barraute, celui-ci est constitué comme suit :

- M. Normand Falardeau, président
- M. Lévis Bourque, vice-président
- M. Alain Coulombe, secrétaire-trésorier
- M. Marc Hardy, administrateur
- M. Yvan Roy, administrateur
- M. Alain Therrien, administrateur

2020-1102-204

DEMANDE DE DÉROGATION – M. SERGE LEBREUX

Attendu que les Membres du Conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage # 134 de la Municipalité de Barraute, présentée par M. Serge Lebreux sur le lot 5 379 195, cadastre du Québec, situé au 701, 2^e Rue Ouest et portant sur les problèmes suivants :

- Marge latérale nord de la piscine à 0,85 mètre et du patio à 1.80 mètre alors que la norme est de 1,95 mètre de la ligne.

Attendu que la situation ne nuit pas au voisinage;

Attendu qu'un avis public faisant mention de la présentation de cette demande de dérogation mineure a été affiché aux endroits prescrits le 19 octobre 2020 ;

Attendu que les Membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Barraute ont pris connaissance du dossier lors d'une réunion (CCU 2020-06) et recommandent l'émission d'une dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par Mme Sylvie Goyette, secondé par M. Marc Hardy et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accorde une dérogation mineure à M. Serge Lebreux, sur le lot 5 379 195, cadastre du Québec et autorise : Marge latérale nord de la piscine à 0,85 mètre et du patio à 1,80 mètre.

Toutefois toutes les autres prescriptions de la réglementation municipale en vigueur devront être respectées. De plus, la dérogation porte sur l'état actuel de la piscine et du patio existants, advenant une détérioration ou modification de ceux-ci, le nouveau propriétaire devra se conformer à la réglementation en vigueur.

2020-1103-205

CAUTIONNEMENT FOIRE DU CAMIONNEUR

Considérant que la Foire du Camionneur de Barraute désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 175,000.00\$ d'une durée d'un an;

Considérant que cette institution financière exige que la municipalité se rende caution de cette obligation;

En conséquence, il est proposé par Mme Sylvie Goyette, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute se porte caution en faveur de la Foire du Camionneur de Barraute d'un montant de 175 000 \$ pour un terme d'un an selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « Cautionnement spécifique ainsi que de faire parvenir les états financiers à la Municipalité de Barraute ;

Il est également résolu que la municipalité demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

2020-1103-206

UTILISATION ET CONFORMITÉ DES LIEUX – FOIRE DU CAMIONNEUR

Il est proposé par Mme Sylvie Goyette, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute :

- Autorise : «La Foire du Camionneur de Barraute Inc» à utiliser l'Aréna de Barraute pour les activités suivantes organisées par la Foire du camionneur en 2020-2021 :
- Tournois de hockey à l'automne 2020 et hiver 2021 ;
- Autorise : « La Foire du Camionneur de Barraute Inc. » à utiliser l'Aréna de Barraute et la rue Principale Nord, à compter de la 8^e Avenue, jusqu'à la 12^e Avenue, ainsi que la 9^e Avenue Est, pour la tenue de la 33^e Édition de leurs festivités et pour procéder à la vente de boissons alcoolisées, lors de la fin de semaine du 3 au 6 septembre 2021 ;
- Confirme que l'Aréna de Barraute est conforme aux normes de sécurité du Québec et est situé sur le territoire de la Municipalité de Barraute.

2020-1103-207

UTILISATION ET CONFORMITÉ DES LIEUX – COMITÉ DES ÉVÉNEMENTS

Attendu que les membres du conseil de la Municipalité de Barraute prennent connaissance d'une demande de « Le Comité des Événements de Barraute Inc. » pour l'utilisation des lieux pour la tenue d'un bingo à l'aréna qui aura lieu le 6 septembre 2021, de 13 h à 16 h;

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute :

- Autorise : « Le Comité des Événements de Barraute Inc. » à utiliser l'Aréna Desjardins de Barraute pour la tenue d'un bingo le lundi 6 septembre 2021 de 13 h à 16 h;
- Confirme que l'Aréna de Barraute est conforme aux normes de sécurité du Québec et est situé sur le territoire de la Municipalité de Barraute.

2020-1102-208

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE TAXATION 2021

Avis de motion est donné par le conseiller M Marc Hardy, qu'au cours d'une prochaine assemblée, il sera présenté un règlement visant à déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2021.

RENOUVELLEMENT RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 132

La Municipalité de Barraute laisse porter les soumissions reçues pour le renouvellement du règlement d'emprunt # 132, le processus de soumission sera repris avec le nouveau règlement d'emprunt # 167 en décembre 2020.

2020-1102-209

RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

ATTENDU que BFL CANADA Services conseil inc. (BFL SCI) a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la ville de Barraute ;

ATTENDU que BLF SCI confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Assurances), pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 1^{er} novembre 2021;

ATTENDU que BLF SCI indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission ;

ATTENDU que le contrat actuel avec l'assureur en est à sa deuxième année pour une durée maximale de dix (10) ans ;

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la ville de Barraute et qu'ils jugent opportun de les accepter :

En conséquence, il est proposé par Mme Sylvie Goyette, secondé par M. Marc Hardy et unanimement résolu :

- Que le Conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ Assurances concernant l'assurance collective des employés de la ville de Barraute pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 1^{er} novembre 2021, selon la tarification inscrite au tableau suivant :

		À compter du 2020-11-01
1.	Assurance vie	0,410 \$
2.	Assurance décès ou mutilation par accident	0,040 \$
3.	Assurance vie des personnes à charge	4,440 \$

4.	Assurance salaire de courte durée	0,570 \$
5.	Assurance salaire de longue durée	1,430 \$
6.	Assurance maladie	Individuelle
		Familiale
		65,44 \$
		183,24 \$

- D'AUTORISER la dépense d'une somme suffisante pour couvrir la prime desdites assurances collectives ;
- D'AUTORISER le directeur général, pour et au nom de la Municipalité de Barraute, tous documents jugés nécessaires ou utiles pour donner plein effet à la présente résolution.

2020-1102-210

DÉNEIGEMENT

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de demandes pour l'ajout de déneigement de la Corporation du Mont-Vidéo, de l'école primaire Notre-Dame-du-Sacré-Cœur et de la Paroisse St-Jacques-le-Majeur;

Attendu que de nouvelles rues et avenues sont désormais sous la responsabilité de la Municipalité;

Il est résolu à l'unanimité que la Municipalité de Barraute ne peut répondre favorablement aux demandes de déneigement de la Corporation du Mont-Vidéo, de l'école primaire Notre-Dame-du-Sacré-Cœur et de la Paroisse St-Jacques-le-Majeur. Les travaux de déneigement qui seront ajoutés à l'hiver 2020-2021 seront les nouvelles rues et avenues sous la responsabilité de la Municipalité de Barraute, soit l'avenue Lebel, l'avenue des Riverains et une portion du chemin Lithium.

DATES DE RENCONTRES – CONSEIL MUNICIPAL

Les dates suivantes sont ciblées pour les prochaines rencontres du conseil municipal en décembre 2020 :

3 décembre	18 h 30	Caucus
7 décembre	19 h	Assemblée régulière du Conseil
8 décembre	19 h	Ajournement de l'assemblée régulière
09 décembre	16 h	Atelier de travail à la salle de l'Hôtel de Ville Prévisions budgétaires 2021
16 décembre	19 h	Assemblée extraordinaire Adoption prévisions budgétaires 2021 Adoption règlement de taxation 2021 Adoption Plan triennal d'immobilisation

2020-1102-211

ARÉNA – RÉPARTITEUR DE CHARGES EN ÉLECTRICITÉ

Attendu que les membres du conseil prennent connaissance d'une soumission de l'entreprise DL Entrepreneur électricien pour le remplacement d'un répartiteur de charges en électricité pour l'aréna;

Attendu que la fonctionnalité et l'état d'un panneau de délestage doivent être vérifiés par l'équipe des travaux publics;

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu d'accepter la soumission de DL Entrepreneur électricien sous condition de la désuétude du répartiteur de charges disponible aux travaux publics, pour un prix total de 6 355,82 \$ et décréter les travaux tels que définis à la soumission en date du 19 octobre 2020.

PROGRAMMATION TECQ 2019-2023

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Mme Sylvie Goyette, secondé par M. Marc Hardy et unanimement résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

MANDAT – SERVITUDE POUR LIGNE ÉLECTRIQUE AVENUE DES RIVERAINS

Attendu que de nouvelles constructions sont érigées sur la nouvelle avenue des Riverains sur le territoire de la Municipalité de Barraute;

Attendu qu'une nouvelle électrique doit être installée pour ces propriétés;

Attendu que Me Sylvie Gagnon, notaire, a obtenu le mandat d'établir une servitude de passage pour l'installation d'une ligne électrique pour l'avenue des Riverains;

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par Mme Sylvie Goyette et unanimement résolu de mandater et autoriser, M. Alain Therrien, dir. général | sec. trésorier et M. Yvan Roy, maire à signer pour et au nom de la Municipalité de Barraute le contrat notarié préparé par Me Sylvie Gagnon pour une servitude de passage pour l'installation d'une ligne électrique sur l'avenue des Riverains, tel qu'indiqué au plan préparé M. Benoit Sigouin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 9 862 de ses minutes, en date du 1^{er} octobre 2020.

ÉTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2020

Le directeur général M. Alain Therrien remet à titre d'information aux Membres du Conseil, une copie des états financiers en date du 30 septembre 2020. Ceux-ci sont invités à consulter le document et il sera disponible pour répondre à leurs questions à tout moment.

INFORMATIONS DIVERSES

AIDES FINANCIERES CORPORATION DU MONT-VIDEO

Le protocole d'entente avec la Corporation du Mont-Vidéo, la MRC Abitibi, la MRC Vallée-de-l'Or et la Municipalité de Barraute sera révisé. Les deux MRC accorderont une aide financière de 30 000 \$ chacune à la Corporation du Mont-Vidéo. Une aide financière sera également octroyée par la Municipalité de Barraute dans le cadre du projet d'accessibilité à la montagne.

ROLE D'ÉVALUATION 2021-2022-2023

Le nouveau rôle d'évaluation a été transmis par le service d'évaluation de la MRC Abitibi pour les années 2021-2022 et 2022, une hausse moyenne de 10 % de l'évaluation des propriétés est constatée pour le territoire de la Municipalité de Barraute. La directrice du service d'évaluation rencontrera la Municipalité pour transmettre les explicatifs de ce nouveau rôle le 4 novembre 2020.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne présente une problématique qu'elle a rencontrée avec la Sûreté du Québec suite à un signalement qu'elle a fait. M. Therrien lui demande de lui transmettre par courriel toutes les informations qu'elle a prises (photos du VTT et courriels expédiés au service de la Sûreté du Québec) ainsi que le détail de ses démarches. Des explications de la situation seront demandées auprès de la Sûreté du Québec.

Lors de l'assemblée du 8 septembre, la Municipalité de Barraute a accepté que des travaux de nivelage soient effectués sur la portion du chemin appartenant à la municipalité dans le Rang 4 Ouest. Une citoyenne s'informe de la suite des travaux. M. Therrien l'informe que des travaux de nivelage ont été effectués et que des travaux de débroussaillage seront réalisés au printemps prochain.

Des informations sont demandées concernant la restriction de charge pour le pont dans le Rang 3-4 Est, des vérifications seront effectuées si la restriction est toujours en vigueur.

2020-1102-213

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par M. Dave Bourque et unanimement résolu d'ajourner la présente assemblée à 20 h 49.

M. Yvan Roy
Maire

M. Alain Therrien
Dir. général – Sec. Trésorier